



ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 899-970589

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de la culture

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 25, 26, 27 mars, 15 avril, 7, 8, 13, 14, 15, 27 et 28 mai 1997

Étude détaillée du projet de loi n° 40,
Loi modifiant la Charte de la langue française
(Adopté avec des amendements)



PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Première séance, le mardi 25 mars 1997

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*.
(Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 1997)

Membres présents :

M. Garon (Lévis), président de la Commission

Mme Beaudoin (Chambly), ministre de la Culture et des Communications et responsable de la
Charte de la langue française

M. Beaumier (Champlain)

M. Gaulin (Taschereau)

M. Gauvin (Montmagny-L'Islet) en remplacement de M. Cusano (Viau)

Mme Houda-Pepin (La Pinière) en remplacement de Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys)

M. Kelley (Jacques-Cartier)

M. Laporte (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle concernant la Charte de la langue
française

M. Morin (Dubuc)

M. Morin (Nicolet-Yamaska)

M. Mulcair (Chomedey), en remplacement de M. Bissonnet (Jeanne-Mance)

Mme Simard (La Prairie) en remplacement de Mme Malavoy (Sherbrooke)

La Commission se réunit à 9 h 08 sous la présidence de M. Garon (Lévis), président de la
Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Beaudoin (Chambly), M. Laporte (Outremont), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Gaulin (Taschereau), Mme Simard (La Prairie), M. Gauvin (Montmagny-L'Islet), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Beaumier (Champlain) et M. Mulcair (Chomedey) font des remarques préliminaires.

Avec la permission de M. le président, la ministre dépose les huit amendements qu'elle entend proposer au cours de l'étude détaillée.

Avec le consentement des membres, M. Laporte (Outremont) et Mme Beaudoin (Chambly) font des remarques additionnelles.

Avec la permission de M. le président, la ministre dépose le document coté CC-52 (annexe III).

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 1.1 : La ministre propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

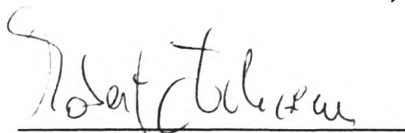
Après débat, le nouvel article 1.1 est adopté.

Article 2 : Avec la permission de M. le président, la ministre dépose le document coté CC-53 (annexe III).

Un débat s'engage.

À 12 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

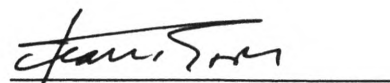
Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

RJ/lmt - Québec, le 26 mars 1997

Le président de la Commission,



Jean Garon

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Deuxième séance, le mercredi 26 mars 1997

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*.
(Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 1997)

Membres présents :

- M. Garon (Lévis), président de la Commission

- Mme Beaudoin (Chambly), ministre de la Culture et des Communications et responsable de la
Charte de la langue française
- M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques)
- M. Bordeleau (Acadie) en remplacement de M. Cusano (Viau)
- Mme Charest (Rimouski)
- Mme Houda-Pepin (La Pinière) en remplacement de Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys)
- M. Kelley (Jacques-Cartier)
- M. Laporte (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle concernant la Charte de la langue
française
- M. Laurin (Bourget) en remplacement de M. Payne (Vachon)
- M. Morin (Dubuc)
- M. Mulcair (Chomedey), en remplacement de M. Bissonnet (Jeanne-Mance)
- Mme Simard (La Prairie) en remplacement de Mme Malavoy (Sherbrooke)

Autre participante :

Me Louise Caron, avocate au ministère de la Culture et des Communications

La Commission se réunit à 9 h 10 sous la présidence de M. Garon (Lévis), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 2 (suite) : La ministre propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 2, amendé.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Article 4 : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 4.

Article 2 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 2, amendé, précédemment suspendue.

M. Bordeleau (Acadie) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Après débat, l'amendement est rejeté.

L'article 2, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 4 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 4, précédemment suspendue.

Après débat, l'article 4 est adopté à la majorité des voix.

Article 5 : L'article 5 est adopté.

Article 5.1 : La ministre propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Le nouvel article 5.1 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : La ministre propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 7, amendé, est adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : L'article 10 est adopté.

Article 10.1 : La ministre propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Après débat, l'amendement est retiré.

M. Morin (Nicolet-Yamaska) remplace M. le président.

Après une suspension de 18 minutes, la Commission reprend ses travaux.

M. Garon (Lévis) reprend ses fonctions à la présidence.

La ministre propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Le nouvel article 10.1 est adopté à la majorité des voix.

Mme Charest (Rimouski) remplace M. le président.

Article 10.2 : La ministre propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Le nouvel article 10.2 est adopté à la majorité des voix.

Article 11 : L'article 11 est adopté à la majorité des voix.

Article 11.1 : La ministre propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Après débat, le nouvel article 11.1 est adopté à la majorité des voix.

Article 12 : Un débat s'engage.

À 11 h 50, la Commission ajourne ses travaux sine die.

À 15 h 35, la Commission reprend ses travaux.

Article 12 (suite) : Il est convenu de procéder à l'étude de chacun des articles introduits par l'article 12.

Article 157 : Après débat, l'article 157 est adopté à la majorité des voix.

Article 158 : Après débat, l'article 158 est adopté à la majorité des voix.

Article 159 : Après débat, l'article 159 est adopté à la majorité des voix.

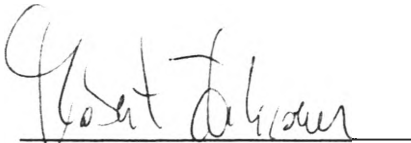
Article 160 : Après débat, l'article 160 est adopté à la majorité des voix.

Article 161 : Après débat, l'article 161 est adopté à la majorité des voix.

Article 162 : Un débat s'engage.

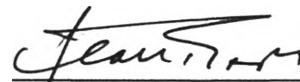
À 17 h 55, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Jean Garon

RJ/mt

Québec, le 27 mars 1997

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Troisième séance, le jeudi 27 mars 1997

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*.
(Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 1997)

Membres présents :

M. Garon (Lévis), président de la Commission

Mme Beaudoin (Chambly), ministre de la Culture et des Communications et responsable de la
Charte de la langue française

M. Beaumier (Champlain)

M. Bergman (D'Arcy-McGee) en remplacement de M. Cusano (Viau)

M. Brodeur (Shefford) en remplacement de Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys)

M. Gaulin (Taschereau)

M. Kelley (Jacques-Cartier)

M. Laporte (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle concernant la Charte de la langue
française

M. Laurin (Bourget) en remplacement de M. Payne (Vachon)

M. Morin (Nicolet-Yamaska)

Mme Simard (La Prairie) en remplacement de Mme Malavoy (Sherbrooke)

Autre participante :

Me Louise Caron, avocate au ministère de la Culture et des Communications

La Commission se réunit à 15 h 17 sous la présidence de M. Garon (Lévis), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 12 (suite) :

Article 162 : Après débat, l'article 162 est adopté à la majorité des voix.

Article 163 : L'article 163 est adopté à la majorité des voix.

Article 164 : L'article 164 est adopté à la majorité des voix.

Article 165 : Après débat, l'article 165 est adopté à la majorité des voix.

Article 166 : Après débat, l'article 166 est adopté à la majorité des voix.

À la demande de la ministre et avec la permission de M. le président, il est convenu de permettre à Me Caron de prendre part à la discussion.

Article 167 : M. Gaulin (Taschereau) remplace M. le président.

M. Laurin (Bourget) retire des paroles.

M. Garon (Lévis) reprend ses fonctions à la présidence.

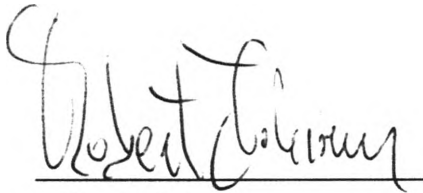
Après débat, l'article 167 est adopté à la majorité des voix.

Article 168 : Après débat, l'article 168 est adopté à la majorité des voix.

Article 169 : Un débat s'engage.

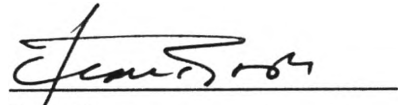
À 18 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Robert Jolicoeur", written over a horizontal line.

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Jean Garon", written over a horizontal line.

Jean Garon

RJ/lmt

Québec, le 2 avril 1997

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Quatrième séance, le mardi 15 avril 1997

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*.
(Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 1997)

Membres présents :

- M. Garon (Lévis), président de la Commission

- M. Beudet (Argenteuil) en remplacement de Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys)
- M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques)
- Mme Beaudoin (Chambly), ministre de la Culture et des Communications et responsable de la
Charte de la langue française
- M. Bergman (D'Arcy-McGee) en remplacement de Mme Vaive (Chapleau)
- M. Gaulin (Taschereau)
- M. Kelley (Jacques-Cartier)
- M. Laporte (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle concernant la Charte de la langue
française
- M. Laurin (Bourget) en remplacement de M. Morin (Nicolet-Yamaska)
- M. Payne (Vachon)

Autre participante :

Me Louise Caron, avocate au ministère de la Culture et des Communications

La Commission se réunit à 9 h 12 sous la présidence de M. Garon (Lévis), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 12 (suite) :

Article 169 (suite) : La discussion se poursuit sur l'article 169 introduit par l'article 12.

À la demande de M. le président, M. Payne (Vachon) retire à deux reprises des propos non-parlementaires.

À la demande de la ministre et avec le consentement des membres de la Commission, Me Louise Caron, juriste au ministère de la Culture et des Communications, prend la parole.

À la demande de M. le président, M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques) retire des propos non-parlementaires.

L'article 169 est adopté à la majorité des voix.

Article 170 : Une discussion s'engage.

À 12 h 00, la Commission ajourne ses travaux sine die.

À 16 h 05, la Commission reprend ses travaux.

Article 170 (suite) : M. Laporte (Outremont) pose au président la question suivante : Quel est le temps de parole dont il dispose pour l'étude de l'article 170, introduit par l'article 12, qui contient trois alinéas ?

Décision : En vertu de l'article 245 du Règlement, chaque membre de la Commission dispose d'un temps de parole de vingt minutes pour l'ensemble de l'article que le ministre propose d'ajouter dans une loi existante.

À 17 h 10, après une suspension de 31 minutes, la Commission reprend ses travaux.

M. Beaudet (Argenteuil) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

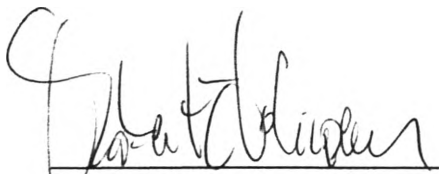
Décision : L'amendement est jugé irrecevable parce qu'il change la nature de l'article sous étude.

M. Beaudet (Argenteuil) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

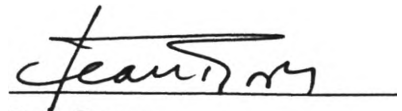
À 18 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Robert Jolicoeur



Jean Garon

RJ/ab

Québec, le 25 avril 1997

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Cinquième séance, le mercredi 7 mai 1997

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*.
(Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 1997)

Membres présents :

- M. Garon (Lévis), président de la Commission

- Mme Beaudoin (Chambly), ministre de la Culture et des Communications et responsable de la
Charte de la langue française
- M. Bergman (D'Arcy-McGee) en remplacement de Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys)
- M. Gaulin (Taschereau)
- M. Kelley (Jacques-Cartier)
- M. Laporte (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle concernant la Charte de la langue
française
- Mme Léger (Pointe-aux-Trembles)
- M. Morin (Nicolet-Yamaska)
- M. Payne (Vachon)
- Mme Vaive (Chapleau)

La Commission se réunit à 16 h 20 sous la présidence de M. Gaulin (Taschereau), membre de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 12 (suite) :

Article 170 (suite) :

Décision : M. le président juge recevable l'amendement coté Am d (annexe II) présenté par M. Beaudet (Argenteuil).

M. Garon (Lévis) prend ses fonctions à la présidence.

M. Kelley (Jacques-Cartier) présente le sous-amendement coté SAm b (annexe II) ainsi que sa version anglaise.

Après une suspension de quatre minutes, la Commission reprend ses travaux.

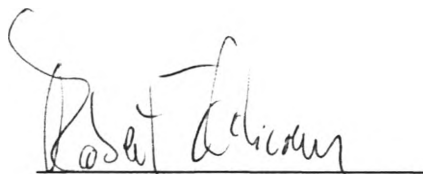
Décision : M. le président juge le sous-amendement et sa version anglaise recevables.

Une discussion s'engage.

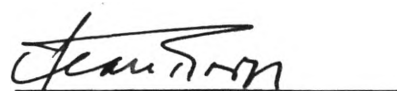
À 18 heures, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 8 mai 1997, à 9 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Robert Jolicoeur



Jean Garon

RJ/ab

Québec, le 12 mai 1997

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Sixième séance, le jeudi 8 mai 1997

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*.
(Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 1997)

Membres présents :

M. Garon (Lévis), président de la Commission

Mme Beaudoin (Chambly), ministre de la Culture et des Communications et responsable de la
Charte de la langue française

M. Bergman (D'Arcy-McGee) en remplacement de Mme Frulla (Marguerite-Bourgeois)

M. Gaulin (Taschereau)

M. Kelley (Jacques-Cartier)

M. Laporte (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle concernant la Charte de la langue
française

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles)

M. Morin (Nicolet-Yamaska)

M. Payne (Vachon)

Mme Vaive (Chapleau)

La Commission se réunit à 9 h 10 sous la présidence de M. Morin (Nicolet-Yamaska), membre de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

M. le secrétaire annonce le remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 12 (suite) :

Article 170 (suite) : Le débat reprend sur le sous-amendement coté SAm b (annexe II).

Décision : À la demande de M. le président, M. Payne (Vachon) et M. Bergman (D'Arcy-McGee) retirent des propos non-parlementaires.

Sur une question de règlement soulevée par Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) sur la langue d'usage lors des débats en commission parlementaire, M. le président rend la décision suivante :

Décision : Il est d'usage qu'un député s'exprime dans la langue anglaise s'il le souhaite.

Avec la permission de M. le président, Mme Beaudoin (Chambly) dépose le document coté CC-60 (annexe III).

M. Laporte (Outremont) dépose l'amendement au sous-amendement coté SAm a (annexe II).

Décision : M. le président déclare l'amendement au sous-amendement irrecevable pour le motif que la précision que souhaite apporter le député d'Outremont est incluse dans le sous-amendement.

Le sous-amendement coté Sam b (annexe II) est mis aux voix. À la demande de M. Kelley (Jacques-Cartier), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Kelley (Jacques-Cartier) et Mme Vaive (Chapleau)
- 3.

Contre : Mme Beaudoin (Chambly), M. Gaulin (Taschereau), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Morin (Nicolet-Yamaska) et M. Payne (Vachon) - 5.

Abstention : M. Laporte (Outremont).

Le sous-amendement est rejeté.

L'amendement coté Am d (annexe II) est mis aux voix. À la demande de M. Laporte (Outremont), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Laporte (Outremont) et Mme Vaive (Chapleau) - 4.

Contre : Mme Beaudoin (Chambly), M. Gaulin (Taschereau), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Morin (Nicolet-Yamaska) et M. Payne (Vachon) - 5.

Abstention : aucune.

L'amendement est rejeté.

L'article 170 est mis aux voix. À la demande de M. Laporte (Outremont), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Chambly), M. Gaulin (Taschereau), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Morin (Nicolet-Yamaska) et M. Payne (Vachon) - 5.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Laporte (Outremont) et Mme Vaive (Chapleau) -4.

Abstention : aucune.

L'article 170 est adopté.

Article 171 : Un débat s'engage.

À 12 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

À 15 h 30, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Garon (Lévis).

Article 171 (suite) : Le débat se poursuit.

Mme la ministre dépose le document coté CC-61 (annexe III).

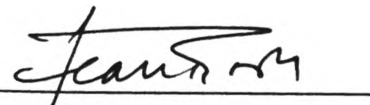
À 16 h 30, la Commission ajourne ses travaux au mardi 13 mai 1997, à 9 heures.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Robert Jolicoeur



Jean Garon

RJ/ab

Québec, le 12 mai 1997

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Septième séance, le mardi 13 mai 1997

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*.
(Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 1997)

Membres présents :

M. Garon (Lévis), président de la Commission

Mme Beaudoin (Chambly), ministre de la Culture et des Communications et responsable de la
Charte de la langue française

M. Bergman (D'Arcy-McGee) en remplacement de Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys)

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) en remplacement de M. Kelley (Jacques-Cartier)

M. Gaulin (Taschereau)

M. Laporte (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle concernant la Charte de la langue
française

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles)

M. Morin (Nicolet-Yamaska)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Richard Tremblay, juriste au ministère de la Justice

M. Jean Dansereault de l'Office de la langue française

La Commission se réunit à 9 h 15 sous la présidence de M. Garon (Lévis), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 12 (suite) :

Article 171 (suite) : Le débat reprend sur l'article 171.

M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Décision : M. le président déclare l'amendement irrecevable pour le motif que la précision que souhaite apporter le député est superflue.

L'article 171 est mis aux voix. À la demande de M. Laporte (Outremont), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Chambly), M. Gaulin (Taschereau), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) et M. Morin (Nicolet-Yamaska) - 4.

Contre : M. Kelley (Jacques-Cartier) et M. Laporte (Outremont) - 2.

Abstention : M. Garon (Lévis) - 1.

L'article 171 est adopté.

Article 172 : Une discussion s'engage.

M. Morin (Nicolet-Yamaska) remplace M. le président.

L'article 172 est mis aux voix. À la demande de M. Laporte (Outremont), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Chambly), M. Gaulin (Taschereau), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) et M. Morin (Nicolet-Yamaska) - 4.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Laporte (Outremont) - 3.

Abstention : aucune.

L'article 172 est adopté.

Article 173 : Un débat s'engage.

M. Garon (Lévis) reprend ses fonctions à la présidence.

À la demande de Mme Beaudoin (Chambly), M. Richard Tremblay, juriste au ministère de la Justice, prend part à la discussion.

À 12 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

À 15 h 48, la Commission reprend ses travaux.

Article 173 (suite) : La discussion se poursuit.

Mme Beaudoin (Chambly) dépose le document coté CC-62 (annexe III).

À la demande de Mme Beaudoin (Chambly), M. Jean Dansereault, de l'Office de la langue française, prend part au débat.

L'article 173 est mis aux voix. À la demande de M. Laporte (Outremont), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Chambly), M. Garon (Lévis), M. Gaulin (Taschereau) et M. Morin (Nicolet-Yamaska) - 4.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Laporte (Outremont) - 3.

Abstention : aucune.

L'article 173 est adopté.

Article 174 : Un débat s'engage.

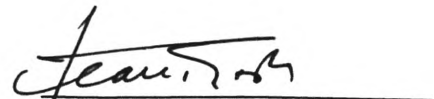
À 18 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Robert Jolicoeur



Jean Garon

RJ/ab

Québec, le 14 mai 1997

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Huitième séance, le mercredi 14 mai 1997

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*.
(Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 1997)

Membres présents :

- M. Garon (Lévis), président de la Commission
- Mme Beaudoin (Chambly), ministre de la Culture et des Communications et responsable de la Charte de la langue française
- M. Bergman (D'Arcy-McGee) en remplacement de Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys)
- M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques)
- M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) en remplacement de Mme Vaive (Chapleau)
- M. Gaulin (Taschereau)
- M. Kelley (Jacques-Cartier)
- M. Laporte (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle concernant la Charte de la langue française
- Mme Léger (Pointe-aux-Trembles)
- Mme Papineau (Prévost) en remplacement de M. Morin (Nicolet-Yamaska)
- M. Payne (Vachon)

Autre participant :

- M. Richard Tremblay, juriste au ministère de la Justice

La Commission se réunit à 15 h 53 sous la présidence de M. Gaulin (Taschereau), membre de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

M. le secrétaire annonce les remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 12 (suite) :

Article 174 (suite) : Le débat reprend.

Mme Beaudoin (Chambly) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

M. Bergman (D'Arcy-McGee) met en doute la recevabilité de l'amendement étant donné qu'il est présenté uniquement en français.

Décision : M. le président rappelle une décision rendue dans une situation semblable le 12 décembre 1994 par le président de la Commission des institutions à l'effet que l'auteur d'un amendement peut le présenter dans la langue de son choix.

Le débat s'engage sur l'amendement.

M. Garon (Lévis) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

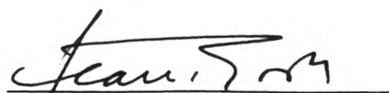
À 17 heures, la Commission ajourne ses travaux au jeudi 15 mai 1997, à 9 heures.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Jean Garon

RJ/ab

Québec, le 16 mai 1997

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Neuvième séance, le jeudi 15 mai 1997

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*.
(Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 1997)

Membres présents :

M. Garon (Lévis), président de la Commission

Mme Beaudoin (Chambly), ministre de la Culture et des Communications et responsable de la
Charte de la langue française

M. Bergman (D'Arcy-McGee) en remplacement de Mme Frulla (Marguerite-Bourgeois)

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) en remplacement de Mme Vaive (Chapleau)

M. Gaulin (Taschereau)

M. Kelley (Jacques-Cartier)

M. Laporte (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle concernant la Charte de la langue
française

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles)

M. Morin (Nicolet-Yamaska)

Autre participant :

M. Richard Tremblay, juriste au ministère de la Justice

La Commission se réunit à 9 h 17 sous la présidence de M. Garon (Lévis), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

M. le secrétaire annonce les remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 12 (suite) :

Article 174 (suite) : Le débat reprend sur l'amendement présenté par Mme Beaudoin (Chambly).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Laporte (Outremont), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Chambly), M. Garon (Lévis), M. Gaulin (Taschereau), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) et M. Morin (Nicolet-Yamaska) - 5.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Kelley (Jacques-Cartier) et M. Laporte (Outremont) - 3.

Abstention : aucune.

L'amendement est adopté.

L'article 174, amendé, est mis aux voix. À la demande de M. Laporte (Outremont), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Chambly), M. Garon (Lévis), M. Gaulin (Taschereau), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) et M. Morin (Nicolet-Yamaska) - 5.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Kelley (Jacques-Cartier) et M. Laporte (Outremont) - 3.

Abstention : aucune.

L'article 174, amendé, est adopté.

Article 175 : Un débat s'engage.

M. Gaulin (Taschereau) remplace le président.

Le débat se poursuit.

M. Garon (Lévis) reprend ses fonctions à la présidence.

À 11 h 15, après 4 minutes de suspension, la Commission reprend ses travaux.

Le débat reprend.

M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

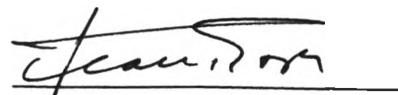
À 12 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Jean Garon

RJ/ab

Québec, le 16 mai 1997

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Dixième séance, le mardi 27 mai 1997

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*.
(Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 1997)

Membres présents :

- M. Garon (Lévis), président de la Commission
- M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques)
- Mme Beaudoin (Chambly), ministre de la Culture et des Communications et responsable de la
Charte de la langue française
- M. Bergman (D'Arcy-McGee) en remplacement de Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys)
- M. Gaulin (Taschereau)
- M. Laporte (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle concernant la Charte de la langue
française
- M. Morin (Nicolet-Yamaska)
- M. Mulcair (Chomedey) en remplacement de M. Kelley (Jacques-Cartier)
- M. Payne (Vachon)
- Mme Vaive (Chapleau)

Autre participant :

- M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce)
-

La Commission se réunit à 12 h 12 sous la présidence de M. Garon (Lévis), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

M. le secrétaire annonce les remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 12 (suite) :

Article 175 (suite) : M. le président déclare recevable l'amendement coté Am f (annexe II) présenté par M. Bergman (D'Arcy-McGee).

Une discussion s'engage.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 15, la Commission reprend ses travaux.

Article 175 (suite) :

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Mulcair (Chomedey), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Laporte (Outremont), M. Mulcair (Chomedey) et Mme Vaive (Chapleau) - 4.

Contre : Mme Beaudoin (Chambly), M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Garon (Lévis), M. Gaulin (Taschereau), M. Morin (Nicolet-Yamaska) et M. Payne (Vachon) - 6.

Abstention : aucune.

L'amendement est rejeté

L'article 175 est adopté à la majorité des voix.

Article 176 : Un débat s'engage.

M. Mulcair (Chomedey) propose l'amendement coté Am g (annexe II).

Après une suspension de trois minutes, la Commission reprend ses travaux.

La discussion reprend sur la recevabilité de l'amendement.

Après une suspension de 13 minutes, la Commission reprend ses travaux.

M. Mulcair (Chomedey) retire son amendement.

Mme Beaudoin (Chambly) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 176, amendé, est mis aux voix. À la demande de M. Mulcair (Chomedey), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Chambly), M. Boulerice (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Garon (Lévis), M. Gaulin (Taschereau), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Payne (Vachon) et Mme Vaive (Chapleau) - 7.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Laporte (Outremont) et M. Mulcair (Chomedey) - 3.

Abstention : aucune.

L'article 176, amendé, est adopté.

Article 177 : Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.

À 20 h 07, la Commission reprend ses travaux.

Article 177 (suite) : La discussion se poursuit.

L'article 177 est adopté à la majorité des voix.

Article 178 : Après débat, l'article 178 est adopté à la majorité des voix.

Article 179 : Après débat, l'article 179 est mis aux voix. À la demande de M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Chambly), M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Garon (Lévis), M. Gaulin (Taschereau), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Payne (Vachon) et Mme Vaive (Chapleau) - 7.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee) et M. Laporte (Outremont) - 2.

Abstention : aucune.

L'article 179 est adopté.

L'article 12, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Après une suspension de 11 minutes, la Commission reprend ses travaux.

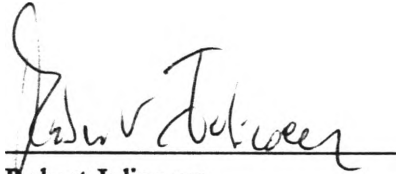
Article 13 : Un débat s'engage.

M. Morin (Nicolet-Yamaska) remplace M. le président.

M. Bergman (D'Arcy-McGee) présente une motion d'ajournement des travaux en vertu de l'article 165 du Règlement.

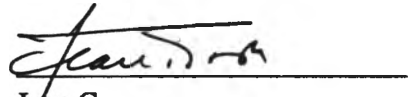
À 24 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Robert Jolicoeur', written over a horizontal line.

Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Jean Garon', written over a horizontal line.

Jean Garon

RJ/ab

Québec, le 28 mai 1997

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Onzième séance, le mercredi 28 mai 1997

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*.
(Ordre de l'Assemblée, le 13 mars 1997)

Membres présents :

- M. Boulerice (Sainte-Marie–Saint-Jacques)
- Mme Beaudoin (Chambly), ministre de la Culture et des Communications et responsable de la
Charte de la langue française
- M. Bergman (D'Arcy-McGee) en remplacement de Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys)
- M. Dion (Saint-Hyacinthe) en remplacement de M. Gaulin (Taschereau)
- M. Kelley (Jacques-Cartier)
- M. Laporte (Outremont), porte-parole de l'Opposition officielle concernant la Charte de la langue
française
- Mme Léger (Pointe-aux-Trembles)
- M. Morin (Nicolet-Yamaska)
- M. Payne (Vachon)
- Mme Vaive (Chapleau)

Autre participant :

- M. Richard Tremblay, juriste au ministère de la Justice
-

La Commission se réunit à 15 h 05 sous la présidence de M. Morin (Nicolet-Yamaska), membre de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

M. le secrétaire annonce les remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 13 (suite) : Après débat, l'article 13 est adopté à la majorité des voix.

Articles 14 et 15 : Après débat, les articles 14 et 15 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 15.1 : Mme Beaudoin (Chambly) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mix aux voix. À la demande de M. Kelley (Jacques-Cartier), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Chambly), M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Morin (Nicolet-Yamaska) et M. Payne (Vachon) - 6.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Kelley (Jacques-Cartier) et M. Laporte (Outremont).

Abstention : aucune.

Le nouvel article 15.1 est adopté à la majorité des voix.

Article 16 : Après débat, l'article 16 est mix aux voix. À la demande de M. Laporte (Outremont), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Chambly), M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Dion (Saint-Hyacinthe), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Morin (Nicolet-Yamaska) et M. Payne (Vachon) - 6.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Laporte (Outremont) et Mme Vaive (Chapleau) 4.

Abstention : aucune.

L'article 16 est adopté.

Article 17 : L'article 17 est adopté à la majorité des voix.

Article 17.1 : Mme Beaudoin (Chambly) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Après débat, le nouvel article 17.1 est adopté à la majorité des voix.

Article 18 : L'article 18 est adopté à la majorité des voix.

Article 19 : Après débat, l'article 19 est mix aux voix. À la demande de M. Laporte (Outremont), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Chambly), M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Dion (Saint-Hyacinthe), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Morin (Nicolet-Yamaska) et M. Payne (Vachon)
- 6.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Laporte (Outremont) et Mme Vaive (Chapleau) 4.

Abstention : aucune.

L'article 19 est adopté.

Article 20 : L'article 20 est adopté à la majorité des voix.

Intitulés des chapitres : Les intitulés des chapitres sont adoptés à la majorité des voix.

Sur motion de Mme Beaudoin (Chambly), la Commission recommande à la majorité des voix la renumérotation du projet de loi amendé.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté à la majorité des voix.

Projet de loi n° 40 : Le projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*, amendé, est mis aux voix.

À la demande de M. Laporte (Outremont), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Chambly), M. Boulerice (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Dion (Saint-Hyacinthe), M. Morin (Nicolet-Yamaska) et M. Payne (Vachon) - 5.

Contre : M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Laporte (Outremont) et Mme Vaive (Chapleau) 4.

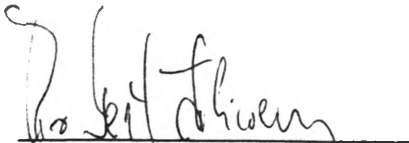
Abstention : aucune.

Le projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Charte de la langue française*, amendé, est adopté .

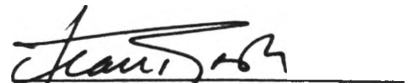
À 17 h 20, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Robert Jolicoeur



Jean Garon

RJ/ab

Québec, le 28 mai 1997

ANNEXE I

Amendements adoptés

AM 1
art. 1.1

PROJET DE LOI 40

LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Article 1.1 (article 45)

Insérer, après l'article 1, le suivant:

«1.1 L'article 45 de cette charte est modifié par l'addition, à la fin, des mots «**ou parce qu'il a exigé le respect d'un droit découlant des dispositions du présent chapitre.**».

Coûté-
G.

AM 2
art 2

PROJET DE LOI 40

LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Article 2 (article 52.1)

L'article 2 est modifié par l'insertion, dans la sixième ligne de l'article 52.1 et après le mot «prix», des mots «**lorsque celui-ci résulte d'un coût de production ou de distribution supérieur**».

Adopté par l'Assemblée nationale

1996-12-10

AM 3
ART 5.1

PROJET DE LOI 40

LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Article 5.1 (article 83)

Insérer, après l'article 5, le suivant:

«5.1 L'article 83 de cette charte est modifié par l'addition, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant:.

«**Le gouvernement nomme un membre substitut pour agir en cas d'absence ou d'empêchement d'un des membres.**».

Adopter RT

AM4
ART 7

PROJET DE LOI 40

LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Article 7 (article 101)

Remplacer l'article 7 par le suivant:

«7. L'article 101 de cette charte est modifié:

1° par le remplacement, dans la première ligne, du mot «cinq» par le mot «sept»;

2° par l'addition, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant:

«Le président exerce ses fonctions à temps plein.».

Adopté par l'Assemblée nationale

AMS
ART 10.1

Article RT

10.1 L'article 114 de cette charte est modifié:

- 1° par le remplacement, dans la première ligne du paragraphe b), des mots "de terminologie" par le mot "linguistiques";
- 2° par le remplacement, à la fin du paragraphe g), de "." par ";
- 3° par l'addition, après le paragraphe g), du suivant:
" h) faire des recommandations sur les termes et expressions qu'il préconise et publier ces recommandations à la Gazette officielle du Québec. "

10.2

Les articles 116 et 117 de cette charte sont remplacés par le suivant :

AM 6
ART 10-2
adopté RT

« 116. * Les ministères et organismes de l'Administration peuvent instituer des commissions linguistiques et en déterminer la composition et le fonctionnement .

Les commissions linguistiques ^{institué(e)s par l'Office ou par les ministères et organismes} ont pour mission :

a) d'assister les ministères et organismes en matière d'amélioration de ~~la~~ la qualité de la langue française ;

b) de relever, dans le domaine qui leur est désigné, les lacunes terminologiques ainsi que les termes et expressions qui font difficulté et d'indiquer ceux qu'elles préconisent. Ces termes et expressions sont soumis à l'Office en vue d'une normalisation ou d'une recommandation.»

PROJET DE LOI 40

ART 11.1
AM 7

LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Article 11.1 (article 151.1)

Insérer, après l'article 11, le suivant:

«11.1 Cette charte est modifiée par l'insertion, après l'article 151, du suivant:

«151.1 Commet une infraction et est passible des peines prévues à l'article 205 l'entreprise qui ne respecte pas les obligations qui lui sont imposées en vertu des articles 136 à 146 et 151 dans le cadre du processus de francisation qui lui est applicable.».

02/01/97

am 8
art 12 (194)

Article 174

Remplacer le premier alinéa par le suivant :

« La personne qui effectue une inspection pour l'application de la présente loi peut, durant les heures d'ouverture, pourvu que ce soit à une heure raisonnable, pénétrer dans tout lieu accessible au public. Elle peut notamment examiner tout produit ou tout document et tirer des copies. Elle peut à cette occasion exiger tout renseignement pertinent ».

adopté. K.

Remplacer l'article 176 par le suivant :

" Nul ne peut entraver, de quelque façon que ce soit, l'action de la Commission, ou d'une personne désignée par elle, ~~à~~ agissant dans l'exercice de ses fonctions, (le reste inchangé)

Mme Ramirez (Revised)

Adèle A.

Ann 10
Art 15.1

PROJET DE LOI 40

LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Articles 15.1 (article 205)

Insérer, après l'article 15, le suivant:

«15.1 L'article 205 de cette charte est modifié:

1° par le remplacement, dans la première ligne du paragraphe a, du montant «50 \$» par le montant «250 \$»;

2° par le remplacement, dans la deuxième ligne du paragraphe a, du montant «75 \$» par le montant «500 \$»;

3° par le remplacement, dans la première ligne du paragraphe b, du montant «75 \$» par le montant 500 \$»;

4° par le remplacement, dans la deuxième ligne du paragraphe b, du montant «700 \$» par le montant «1 000 \$».

adopté

Cm 4
Orl 17.1

PROJET DE LOI 40

LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Article 17.1

Insérer après l'article 17, l'article suivant:

«17.1 Le texte anglais de l'article 51 de cette charte est modifié par le remplacement, dans la deuxième ligne du premier alinéa, des mots «**leaflet, brochure or card**», par les mots «**document or object**».

Orl 17.1

ANNEXE II

Amendements rejetés ou retirés

AMa
AnkZ

«Tout logiciel, y compris tout ludiciel ou système d'exploitation vendu au détail, qu'il soit installé ou non, doit être disponible en français, à moins qu'il n'en existe aucune version française équivalente.»

rejeté

ART 10.1
AMB

PROJET DE LOI 40

LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Articles 10.1, 10.2, 10.3 (articles 113, 114, 116 et 117)

Insérer, après l'article 10, les suivants:

«10.1 L'article 113 de cette charte est modifié par l'addition, à la fin, de l'alinéa suivant:

«**L'Office peut aussi faire des recommandations sur les termes et expressions qu'il préconise et publier ces recommandations à la *Gazette officielle du Québec*.**».

«10.2 L'article 114 de cette charte est modifié:

1° par le remplacement, dans la première ligne du paragraphe b, des mots «**de terminologie**» par le mot «**linguistiques**»;

2° par l'addition, à la fin, de l'alinéa suivant:

«**Les ministères et organismes de l'Administration peuvent instituer des commissions linguistiques et en déterminer la composition et le fonctionnement.**».

«10.3 Les articles 116 et 117 de cette charte sont remplacés par le suivant:

«116. Les commissions linguistiques ont pour mission:

a) **d'assister les ministères et organismes en matière d'amélioration de la qualité de la langue française;**

retiré

AM c
Cent 12 (art 170)

Projet de loi 40

Modification à

~~D~~ l'article 170, premier alinéa:

de biffer les mots


" dans un délai que la Commission

fixe après consultation de

l'CFR"

~~l'article 170, premier alinéa~~

✓
✓

inévitable 

AMd

Art. 12 (art. 170)

art. 170

1^{er} alinéa

biffer après délai

« que la ~~le~~ Commission

... après consultation

de l'Office. »)

remplacé après délai
par :

« qu'il fixe. »)

Rejeté (R).

H. Baudet (Argentin)

ART 12 (art 17d)

SAMA

Après consultation
avec entités
concernées

si nécessaire

M. Laporte (Autrefois)

SAMB
ART 12 (art. 170)

L'Amendement proposé par
le député ARGENTEUIL quant
au premier alinéa de l'article
170, EST MODIFIÉ PAR L'AJOUT,
APRÈS LES MOTS "qu'il fixe",
Des mots "APRÈS CONSULTATION
AVEC L'ENTREPRISE"

that the amendment
proposed by the Member
for Argenteuil be amended
by adding "after consultation
with the firm" after the
words "that it fixes".

rejeté UT

Kulley (Jacques-Lucien)

Article 171

L'Amendement proposé :

Insérer après les mots :

"la Commission peut désigner, généralement
ou spécialement, toute personne"

le mot : ~~compétant~~

Article 171

The amendment proposed is as follows:

insert after the words:

"The Commission may designate, generally
or specially any"

the word : ~~competant~~

incredible

Benjamin O'Carroll

am
out 175

Amendement à l'Article 175 -

Remplacer l'Article par le suivant

" La Commission peut, dans le cadre

de l'application du présent chapitre,

exiger que lui soit transmise, dans

un délai raisonnable, tout document

ou renseignements raisonnablement

nécessaire "

am 89
art 176

AMENDEMENT

P.L. 40

Loi modifiant la Charte de la langue française

Article 176.

L'article 176 de la Charte de la langue française ^{modifié par l'art. 12 de la P.L. 40} est modifié par l'ajout, à la deuxième ligne, après le mot "elle", des mots suivants :

" dans l'exercice de ses fonctions ".

M. Mulcair (Comité)

retiré RT

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Auteur inconnu. *Mode d'assemblage d'installation*. 1 p. recto-verso. Non daté. Déposé le 25 mars 1997. CC-52
- Office de la langue française et ministère de l'Éducation. *Je clique en français. Guide de francisation de la micro-informatique*. Janvier 1997. 24 p. Déposé le 25 mars 1997. CC-53
- Cour suprême du Canada. *Comité paritaire c. Potash*. 1994. 55 p. Déposé le 8 mai 1997. CC-60
- Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. *Population de langue maternelle et de langue d'usage françaises et indices de continuité linguistique*. 1 p. Non daté. Déposé le 8 mai 1997. CC-61
- Société québécoise d'information juridique. *Lois à jour au 1^{er} mars 1996. Règlements à jour au 1^{er} octobre 1996*. 5 pages. Non daté. Déposé le 13 mai 1996. CC-62

PROJET DE LOI N° 40 AUTEUR: Renaud Baudouin

TITRE: Loi mod. la Charte de la langue française

- Présentation le : 10 juin 1996

Consultations gén. ou part. à la CC les 28 et 29 août 96 et 3, 4, 5 sept. 96

Dépôt du rapport de commission: 22 oct. 96

Motion de scission le : _____

Motion de report le : _____

- Adoption du principe le : 13 mars 97

Étude détaillée à la CC les 25-26-27 mars, 15 avril et 7-8-13-14-15-27 et 28 mai 97

- Dépôt du rapport de Commission le : 29 mai 97

Si amendement(s) en Commission : oui non Si amendement au titre : oui non

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui non

de M _____ (... articles amendés)

de M _____ (... articles amendés)

de M _____ (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : 3 juin 97

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M _____

de M _____

de M _____

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui non (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le : 6 juin 97

- Sanction du projet de loi le : 12 juin 97

Motion de suspension des règles présentée le : _____

Feuille de temps jointe sur: _____

Feuille de vote jointe sur: _____

Autres: _____